

## Séminaire régional Animation du volet éducatif du contrat de ville

Mercredi 28 juin 2017  
Lycée Schuman – Metz

### Intervention de Madame Pétreault

L'efficacité des politiques éducatives passe par une appréhension globale du partenariat national et local mais également des enjeux de l'action éducative sur un territoire. Pour ce faire une connaissance des acteurs, de leur identité et culture professionnelles et des actions menées par chacun doit être favorisée.

C'est l'objet de ce séminaire qui vient réunir les acteurs éducatifs des services déconcentrés de l'état (ministère de l'éducation nationale, ministère de la ville) ainsi que les représentants des services des collectivités territoriales. Notre partenariat est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte économique et social difficile qui tend à renforcer les inégalités sociales, territoriales et scolaires.

Depuis la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 de nombreuses mesures ont été prises pour répondre à l'enjeu d'un système éducatif français plus équitable à l'égard des élèves issus des milieux les plus défavorisés et favoriser leurs parcours de formation et leur insertion professionnelle.

L'article L 111-1 du code de l'éducation stipule en effet que le service public de l'éducation « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »

C'est dans ce sens que s'inscrivent les différentes réformes impulsées depuis et notamment la mise en place d'une école inclusive avec la réforme de l'éducation prioritaire, la réforme du collège, l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur parcours de formation (parcours avenir, parcours d'excellence) ou bien encore la politique de mixité sociale.

Tout d'abord la démarche inclusive de l'école doit permettre de considérer l'élève dans sa globalité, de l'accompagner dans le développement de ses compétences, dans la construction de sa personnalité et la concrétisation de son ambition d'abord scolaire, puis professionnelle et ainsi de tenter de lutter au moins partiellement contre les risques sociaux d'échec scolaire.

Réforme pédagogique avant tout, la refondation de l'éducation prioritaire avec la mise en place d'un référentiel qui a été conçu comme un cadre structurant à l'ensemble des acteurs. Proposé sous forme de principes d'actions pédagogiques et éducatives, il permet aux équipes d'exercer pleinement leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables. Concernant ce document, j'attire plus particulièrement votre attention sur l'axe 3 « coopérer utilement avec les parents et les partenaires », car il me semble qu'il constitue un point d'appui vous permettant de pouvoir travailler avec les réseaux de l'éducation prioritaire, le comité de pilotage du réseau en constitue un autre.

Le ministre a rappelé la priorité accordée à l'éducation prioritaire en mettant en œuvre pour la prochaine rentrée scolaire la volonté de voir d'abord dans les REP+ et en CP des effectifs de classe à 12 élèves. Cette mesure a vocation à se déployer en CE1 et dans les REP lors des prochaines rentrées.

Parallèlement, nous avons mené un réajustement de la carte de l'éducation prioritaire afin qu'elle prenne en compte la nouvelle réalité économique et sociale du pays ; ce travail a été mené aussi avec le ministère en charge de la ville afin que nos deux cartes, notamment celle des REP+ et des QPV, convergent à plus de 99%.

Créer les conditions d'une égalité des chances réelle pour tous suppose aussi d'assurer un meilleur accompagnement des élèves, le dispositif « devoirs faits » en est une concrétisation. Il s'agit également de

suivre avec attention leur parcours de formation et d'orientation et ce, dès l'entrée au collège. C'est l'ambition du parcours avenir qui doit permettre à chaque élève de mieux comprendre le monde économique et professionnel et de construire son projet d'orientation vers le lycée, puis vers le supérieur. Toutefois la poursuite d'études au-delà du secondaire reste encore fortement marquée par le milieu social d'origine des élèves. C'est pourquoi l'accès vers le supérieur doit s'inscrire en amont du lycée. C'est l'objet du parcours d'excellence mis en place depuis la rentrée 2016 et qui s'adresse à des collégiens volontaires scolarisés en éducation prioritaire (REP+ en priorité, mais aussi REP) ou résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. Comme le précise la circulaire du 5 août 2016, « l'excellence doit s'incarner dans la réussite de tous les élèves, ce qui suppose de lever les obstacles liés à l'origine sociale et territoriale qui sont autant de freins à la scolarité, et non la promotion de quelques-uns dans des filières où les places sont rares. »

Il convient aussi de rappeler que la mise en place de ces mesures n'aurait pu aboutir sans un partenariat solide et constructif mené avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Elles ont contribué à renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative mais surtout à développer les échanges et le travail collectif entre l'Ecole, les services de l'Etat, les acteurs du monde économique, les associations, les collectivités mais également et en particulier avec les parents acteurs principaux dans la réussite de et la construction du parcours scolaire et éducatif de leur enfant.

C'est ainsi que pour renforcer les relations entre l'Ecole et les parents, des espaces parents ont été développés pour permettre d'associer pleinement aux parents à la vie de l'établissement, la mallette des parents à destination des professionnels de l'éducation nationale a été pensée en vue de leur accompagnement jusqu'au supérieur. Elle rassemble sur un site des ressources mises à dispositions des directeurs d'écoles, des principaux de collège, des proviseurs de lycée, enfin de tout personnel désireux d'améliorer le dialogue avec les parents dans une démarche de coéducation. Pour ce faire, il convient de considérer les parents comme des ressources, et non comme des problèmes.

Enfin la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République engagée en janvier 2015, comme les conclusions du comité interministériel « égalité-citoyenneté » du 6 mars 2015, sont venues rappeler que la réussite des élèves les plus fragiles et le renforcement du sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République passe par l'enjeu central du développement d'une plus grande mixité sociale et scolaire au sein des collèges. Pour répondre à cet objectif des expérimentations sont conduites dans une vingtaine de territoire en s'appuyant sur une logique singulière de construction à partir des acteurs et des besoins des territoires. Le ministère se positionne en impulsion et en appui de l'initiative locale.

Ces axes nous rappellent l'importance de travailler la difficulté scolaire au sein de l'école et le caractère primordial du partenariat étroit qui lie l'éducation nationale et les acteurs éducatifs du territoire (en particulier au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A cette fin le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé de la ville rappellent dans la nouvelle convention 2016-2020 leurs objectifs communs pour la réussite scolaire et éducative des élèves ainsi que les modalités d'animation et de consolidation du partenariat national et local (service de l'état, collectivités et associations).

La réalisation de séminaire de formation conjointe tels que celui-ci a vocation à se développer, car il constitue pour celles et ceux qui y participent d'échanger autour des enjeux du volet éducatif des contrats de ville et vous offrent la possibilité de dégager collectivement des pistes de réflexions et des leviers visant à favoriser la mise en place d'une éducation partagée.

## Intervention de M. De Reboul

Réunir les agents des réseaux de l'Etat en charge de la Politique de la ville et ceux de l'Education nationale nous semble vraiment fondamental.

Nous l'avons déjà fait le 13 avril 2016 à Paris, le 19 octobre 2016 à Lille avec l'IREV et le 22 mars à Lyon avec le CR-DSU. Nous sommes particulièrement heureux d'être ici, à Metz, pour rencontrer les acteurs de la région Grand Est.

Ces rencontres sont importantes : c'est en nous connaissant, en connaissant nos priorités et nos contraintes, en connaissant nos méthodes et notre quotidien de travail que nous serons efficaces au service des enfants et des familles et que nous donnerons corps au volet éducatif des contrats de ville.

Les contrats de ville fixent un cadre. Ils s'appuient sur un diagnostic. Un diagnostic souvent très pertinent, auquel les uns et les autres ont participé. Aujourd'hui nous nous efforçons de les faire vivre, de les mettre en œuvre de la manière la plus cohérente possible, en ayant sans cesse à l'esprit l'exigence de lisibilité, de simplicité, d'accessibilité – et bien sûr d'efficacité – au service des familles, en jouant sur nos complémentarités.

Le moment est le bon pour organiser ces temps d'échanges. Les contrats de ville ont tous été signés fin 2015. Nous sommes en plein dans la phase opérationnelle. Fin 2017, nous serons à mi-parcours. Nous devons travailler et réfléchir aux stratégies mises en œuvre localement, dans le cadre d'un nouveau contexte, lié aux réformes de la Politique de la ville et de l'Education prioritaire. Nous devons faire le point sur ce qui fonctionne, sur ce qui ne marche pas, ce qui est artificiel, redondant, trop compliqué, ou pas pertinent au regard des difficultés rencontrées concrètement par les enfants et leurs familles.

Nous serons observés de près sur la cohérence des actions éducatives mises en œuvre localement. Le reproche nous a souvent été fait d'un empilement ou d'une juxtaposition de « dispositifs » sans logique claire et cohérente. C'est maintenant que nous devons définir des modes d'action qui garantissent cette clarté et cette cohérence.

Je souhaitais faire quelques rappels rapides sur la réforme de la politique de la ville et sur les jalons importants qui structurent le partenariat entre l'Education nationale et la politique de la ville.

La réforme de la politique de la ville a débouché sur une nouvelle géographie, resserrée sur 700 communes au lieu de 900. 1 514 quartiers prioritaires sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire dont 116 dans la région Grand Est. 435 contrats de ville ont été signés, dont 40 dans la région Grand Est.

La réforme de l'éducation prioritaire et la réforme de la politique de la ville ont été réalisées au même moment, et cela a été une chance pour renforcer le travail en commun et la cohérence de nos actions.

Les rectorats ont été mobilisés dans la préparation des contrats de ville. Il existe par ailleurs une vraie convergence des géographies prioritaires :

- 81 % des REP sont situés dans les quartiers de la politique de la ville ;
- 99 % des REP + sont situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Des objectifs communs ont été affirmés entre la réforme de la politique de la ville et la refondation de l'école, et formalisés dans des textes qui pour nous sont structurants.

L'instruction du 28 novembre 2014 sur la mise en œuvre des contrats de ville fixe les conditions de mise en œuvre conjointe des contrats de ville.

Elle rappelle les grands objectifs partagés :

- assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés, compte-tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire ;
- réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ;
- réduire le nombre de décrocheurs ;
- améliorer le bien-être des enfants et des jeunes ;
- assurer la participation des parents.

A travers ces objectifs, nous cherchons à garantir le droit à l'éducation pour tous de manière équitable sur l'ensemble du territoire et la réussite éducative de tous les enfants de nos quartiers.

Les mesures prises dans le cadre des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté, organisés à la suite des attentats de 2015, sont venus confirmer ces objectifs et les moyens à y consacrer, avec notamment pour le primaire - là où un effort majeur doit être porté, puisqu'il engage toute la suite du parcours des enfants - la scolarisation des moins de 3 ans dans les REP+, la démarche « Plus de maîtres que de classes », le développement des Programmes de réussite éducative (PRE) sur les territoires couverts par un REP+. Dans le cadre des CIEC, a aussi été décidé le lancement d'expérimentations sur la sectorisation des collèges, pour favoriser la mixité sociale. Les parcours d'excellence ont également été créés pour mettre l'accent sur l'ouverture, l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers l'enseignement supérieur.

Tous ces leviers et objectifs ont été réaffirmés dans la convention interministérielle (2016-2020) entre le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENSER) et le Ministère de la ville.

Cette convention est articulée autour de deux volets : la réussite dans l'enseignement scolaire d'une part, la réussite dans l'enseignement supérieur d'autre part, et cela est nouveau. L'objectif principal demeure de réduire à moins de 10% les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire. Cet objectif s'applique également aux élèves hors éducation prioritaire scolarisés dans des quartiers de la politique de la ville. La mise en œuvre de la répartition des moyens d'enseignement (allocation progressive des moyens) permet aussi la réduction des écarts des élèves des QPV scolarisés hors éducation prioritaire.

La convention réaffirme la corrélation entre l'amélioration des résultats scolaires et celle du bien-être des enfants, le nécessaire renforcement de la place de la lutte contre les inégalités et de la prévention du décrochage scolaire, mais aussi de la participation des parents. C'est le rôle de l'ensemble des acteurs éducatifs de soutenir le principe de coéducation, en impliquant autant que possible les parents à nos actions, en promouvant leur place de premier éducateur et en favorisant le développement du lien Ecole-Familles. Il est également fondamental d'associer à ce travail les partenaires associatifs, notamment les fédérations d'éducation populaire, avec lesquelles notre ministère, comme le MEN, développe des actions éducatives sur l'ensemble du territoire, et en particulier en direction des enfants et des jeunes de nos quartiers.

Outre l'accueil des moins de trois ans, « Plus de maîtres que de classes », le déploiement des PRE en REP +, les ministères s'engagent à déployer des moyens spécifiques concernant le décrochage scolaire (droit d'un retour en formation par exemple pour tous les élèves ayant quitté l'enseignement secondaire) mais aussi le déploiement de pôles de stages pour les élèves ne possédant pas un réseau relationnel suffisant et d'espaces parents au sein des établissements scolaires.

Un effort particulier sera conduit sur la question de la parentalité en lien avec les autres ministères sociaux et la CNAF.

Il s'agira par ailleurs de favoriser la mixité sociale, notamment en interrogeant la question du bâti scolaire. Concernant ce point, des moyens spécifiques pourront être dégagés via les opérations de rénovation urbaine de l'ANRU et la dotation politique de la ville attribuée aux communes les plus pauvres.

Le développement du PRE, des Cordées de la réussite et des Parcours d'excellence, également promus dans cette convention, répondent aussi à la nécessité d'appréhender dans sa globalité et dans la continuité le parcours éducatif des enfants et des jeunes.

L'accompagnement de nos réseaux nous apparaît crucial pour faire vivre les contrats de ville, et leur volet éducatif en particulier.

Un avenant à la convention est ainsi dédié au cadre stratégique et méthodologique de l'animation du volet Education, et récapitule les objectifs, les principales questions à se poser et les moyens mobilisables pour mettre en œuvre de manière efficiente le pilotage, le suivi et l'évaluation de ce volet, ainsi que la mise en cohérence des politiques éducatives au niveau local.

La recherche d'efficacité dans la mise en œuvre de nos actions s'accompagne par ailleurs d'une réorientation de ceux-ci, ce qui s'avèrera utile par exemple pour le programme de réussite éducative.

Une nouvelle circulaire PRE est sortie en octobre 2016, 10 ans après sa création, avec trois points majeurs : la réflexion sur les publics cibles ; le lien entre le PRE et les établissements scolaire, y compris les enseignants ; le portage à l'échelle d'un EPCI.

Le travail partenarial entre les ministères en charge de l'Education nationale et de la politique de la ville s'avère plus que nécessaire pour mettre en œuvre les mesures prioritaires du gouvernement dans le domaine de l'éducation.

C'est notamment le cas pour le déploiement du dédoublement des classes en zone prioritaire.

Cette réforme ambitieuse soulève en effet trois enjeux sur lesquels le ministère de la cohésion des territoires pourrait intervenir, en mobilisant ses leviers d'actions et son réseau déconcentré, en appui de vos services et avec les collectivités, à savoir :

- face à l'inévitable mise en tension budgétaire des collectivités concernées, souvent pauvres, les préfetures pourraient identifier (en lien avec les rectorats) les besoins et difficultés rencontrés par les communes et les chefs d'établissement, ainsi que les ressources mobilisables pour y répondre ;
- l'articulation de cette mesure avec le renforcement des actions éducatives des contrats de ville semble indispensable, notamment avec le programme de réussite éducative et en lien avec la Petite enfance.

Pour terminer, ce séminaire est intéressant pour nous car il permet de confronter nos objectifs, les moyens et les instruments qu'on a imaginés pour les réaliser avec votre expérience, vos difficultés, mais aussi vos succès. Nous sommes là pour vous entendre, répondre à vos questions, mais aussi apprendre et ensuite faire partager aux autres, sur l'ensemble du territoire.